

# AVIS

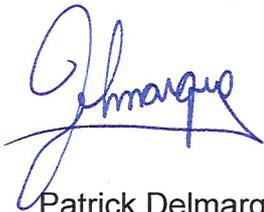
Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 07 janvier 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de l'immeuble numéro 17, rue Adolphe Weis à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le samedi 11 janvier 2025 de 08.00 heures jusqu'à 17.00 heures, dans la rue Adolphe Weis, du côté pair, sur le tronçon longeant les immeubles numéros 12-14, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Walferdange, le 07 janvier 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber